

# La CHAMD

L'Inspection Académique du Tarn a émis un avis favorable à l'ouverture d'une classe à horaires aménagés musique et danse à **l'école élémentaire de Crins à Graulhet**.

La Ville de Graulhet a été sollicitée pour mettre en place, à compter de septembre 2009, en partenariat avec le Conservatoire une classe CHAMD à l'intention des élèves de **CE2**.

La ville de Graulhet s'engage à poursuivre le partenariat avec la création de cette classe, puis en assurant le fonctionnement de classes CHAMD jusqu'au CM2.

L'enseignement en musique et en danse est à la fois intégré dans le temps consacré à l'enseignement général et intégré dans le temps de l'accompagnement éducatif.

Tout en se conformant aux orientations des programmes en vigueur pour l'école primaire, ces classes ont pour objectifs de renforcer l'éducation musicale et la formation en danse des élèves, de développer leurs capacités d'expression et de création. Elles visent également la construction de compétences transversales transférables aux autres domaines d'apprentissage.

Les classes à horaires aménagés musique et danse offrent à des élèves la possibilité de recevoir, en complémentarité avec leur formation générale scolaire, une formation spécifique dans le domaine de la musique et de la danse :

- pour les élèves, elles permettent d'articuler les temps de formation scolaire et d'enseignement en musique et en danse avec une meilleure efficacité
- pour le Conservatoire, l'organisation des cours sur le temps scolaire permet une gestion optimisée de l'utilisation des équipements et de l'emploi du temps des enseignants.

**Les études de musique et de danse représentent un horaire hebdomadaire de 3 heures par élève :**

- une heure de danse/mouvement en temps scolaire
- une heure de chant choral en temps scolaire
- une heure de formation musicale sur le temps péri-scolaire.